

Ecrivez-lui !
Ecrivez pour lui

45 avenue Lulli, 92330 Sceaux
Tél. : 01 46 61 15 86

Il en va de la force de l'Association
Remplissez le bulletin ci-joint
et retournez-le à :
Arps : 45, Avenue Lulli,
92330 Sceaux - 01 46 61 15 86

BRUIT ET SILENCE

Le bruit va être traqué en Ile-de-France. Dès le mois de juin 2006 et ce jusqu'en juin 2007, l'observatoire du bruit dénommé Bruitparif se met en place. Des sonomètres fixes et des camions laboratoires aux couleurs de Bruitparif vont apparaître en 300 points différents des 8 départements de la région. Ces enregistrements permettront d'établir une carte du bruit et du silence.

La directive européenne qui a présidé à ce projet date de 2002 et oblige ensuite les patrons des grandes entreprises et les maires des 396 communes de notre région à établir des plans de prévention avant le mois de juillet 2008. De la poudre aux yeux ou plutôt aux oreilles !!! Gageons que non.

Notre quartier réputé «privilegié», pour l'instant préservé, est concerné par le bruit et la pollution quand on examine le comptage des voitures empruntant les avenues Le-Brun et Le-Nôtre, que l'on observe le nombre et la vitesse des voitures empruntant l'ex-nationale 20, que l'on habite sur le parcours du Paladin ou que l'on imagine la circulation et le stationnement sauvage à la mise en place du retournement du Trans Val-de-Marne à la station Rer Croix-de-Berny.

Prenons garde de ne pas tomber dans la cacophonie qui devient maîtresse du chacun pour soi mais continuons à explorer, à accepter et faire accepter les clauses du cahier des charges qui sont les garants de l'unité, de l'équilibre et de l'harmonie de notre lotissement.

Nicole Duheil

UN TOUR POUR RIEN DANS LE PALADIN

Voici le récit authentique d'une mère de famille montée dans Le Paladin à la station Rer Parc-de-Sceaux et revenu à son point de départ. Un tour pour rien : parce que ce gros engin polluant qui roule dans un bruit d'enfer et coûte des fortunes au contribuable ne transporte personne... ou peu s'en faut ! Une pétition a donc été menée par l'Association : avec succès !

Vendredi 7 avril 2006 à 8h30. Départ de la gare Rer Parc-de-Sceaux en direction de Bourg-la-Reine. Je suis l'unique passagère dans ce bus qui descend vers la résidence La Fontaine. Il la longe jusqu'à la hauteur d'Atac et prend, à gauche, la rue de la Fontaine-Grelot bordée de pavillons. Personne en vue : le chauffeur poursuit sa route.



Le Paladin : inutile, bruyant et coûteux

Arrêt Château-Fontaine-Grelot : 7 personnes montent puis descendent à Bourg-la-Reine Rer. Me voilà à nouveau seule... Nous empruntons la N20 en compagnie du 197 de la Ratp et tournons à gauche pour rejoindre Champion. Les Blagis passent sans aucun client jusqu'à la station Maréchal-Joffre : 1 personne monte. Aux Musiciens, qui dessert le collège Galois et le groupe scolaire mitoyen, un second passager rejoint le premier. Nous montons l'avenue de Verdun et passons à proximité du lycée Florian... sans qu'un seul élève ne prête attention à nous. Arrêts Les Ailantes, Rer Sceaux et Colbert : il ne se passe plus rien.

Sceaux-Centre : les 2 voyageurs descendent. Le car est à nouveau vide ! En traversant Sceaux, Le Paladin n'aura emprunté aucune rue pavillonnaire - contrairement à ce qu'il fait sur Antony ou dans le Lotissement du Parc de Sceaux. Oubliant la faculté Jean-Monet et l'école du Clos-Saint-Marcel, il enfila la rue Houdan et le trajet du 192 pour arriver à la gare Rer Robinson. Pour gagner du temps, je saute dans Le Paladin précédent que nous avons rattrapé.

Le-Plessis-Robinson défile : Marie-Lannelongue, le Grand Marché (en activité), le collège Romain-Rolland... aucun client en vue ! On passera 17 stations desservant cités, immeubles et pavillons sans un seul candidat au voyage. Il faut attendre le haut de la Butte-Rouge et la station Château-Malabry :

1 personne monte à cette station commune aux 179, 194 et au Paladin, comme toutes celles qui suivent tout le long de la descente vers Antony. A chaque arrêt montent et descendent quelques personnes dont la motivation est à l'évidence de prendre le premier véhicule qui passe : autobus ou Paladin. Elles ne seront pourtant jamais plus de 7 : 4 à Cyrano-de-Bergerac, 2 à Francis-de-Pressensé et 1 à Léon-Martine.

Nous descendons toujours et nous trouvons désormais sur le parcours de 2 bus supplémentaires, les 195 et 379. Après Caillaux, le Paladin tourne à droite, direction Antony, et zigzague dans les zones pavillonnaires. Trois personnes montent aux Godets, 5 à Marcel-Maillard et 1 à Julien-Périn ; 2 redescendent. Jamais le nombre des voyageurs n'excédera 7. Tous descendront au Rer Antony où 4 jeunes gens montent. Il n'y aura plus personne d'autre, bien que nous passions devant la Résidence universitaire et le Rer Croix-de-Berny. Sans doute ces élèves vont-ils au lycée Lakanal... qui n'est pas expressément desservi ! Arrêt Arouet-Lenôtre et fin du parcours : il est 10h00. Malgré sa quasi-gratuité assurée par la Carte Orange et la Carte Imaginaire, le Paladin ne trouve finalement une clientèle que sur les trajets des bus ! Encore est-elle bien maigre : 8 personnes à la fois, jamais plus. En 90 mn, 27 personnes auront été transportées au total et zéro personne âgée... C'est bien peu et c'est sans doute la raison pour laquelle, au-delà des nuisances qu'il provoque (bruit et pollution), le Paladin est ressenti comme inutile et spendieux.

UNE PÉTITION POUR SE FAIRE ENTENDRE

Pas moins de 50 familles sur 80 ont signé la pétition «Paladin» (nominative) lancée par l'Association des riverains du Parc de Sceaux. Il s'agit de faire entendre la voix des habitants du Lotissement pour lesquels le bruit de cet autobus inutile, coûteux et polluant qui passe huit fois par heure de 6h à 21h, est intolérable. Sa mise en place, le 2 janvier, par la communauté d'agglomération, n'a été précédée d'aucune concertation ; pire : d'aucune information !

Gigantesque machine éternellement vide, ce Paladin semble tout droit sorti du royaume d'Ubu. Malheureusement bien réel, il n'en est que plus intolérable au plan du cadre de vie et du porte-monnaie du contribuable qui ne manque pas de sollicitations... Rendre service à quelques personnes âgées auxquelles il faut évidemment offrir une manière commode de se déplacer quand elles en ont besoin est une chose ; faire rouler sans arrêt un autobus à vide en est une autre. C'est pourquoi l'Association pense que cette ligne doit être aménagée. Elle réclame aux responsables de la communauté d'agglomération une réunion de concertation. De toute urgence.

La cour d'appel donne raison à l'Arps

OUI AUX HABITATIONS INDIVIDUELLES, NON AUX HABITATIONS COLLECTIVES !

Avec l'arrêt rendu le 20 février 2006 par la cour d'appel de Versailles, l'Association des riverains du Parc de Sceaux (Arps) vient de remporter une bataille. Elle vient même sans doute de gagner la guerre, puisque le délai de pourvoi en cassation est maintenant dépassé. Le jugement est donc définitif ! Certes, l'immeuble du 19, rue Paul-Couderc construit en infraction avec l'article 17 du Cahier des Charges ne sera pas démoli : l'Arps ne l'avait pas demandé, dans l'intérêt général du Lotissement et du document qui le régit depuis 1930.

Mais, reprenant mot à mot notre texte les magistrats ont clairement dit que : «(...) les stipulations du cahier des charges d'un lotissement, quel que soit son contenu, son ancienneté et son approbation administrative ou non ont, entre co-lotis, un caractère contractuel (...), que la notion de «bâtiment d'habitation individuel» était à opposer à celle de «bâtiment d'habitation collectif» ; que l'article du cahier des charges doit s'interpréter comme comportant une double interdiction, soit celle de morceler le terrain et donc d'y édifier plusieurs bâtiments et celle d'y édifier un immeuble comprenant plusieurs habitations (...).

Ce faisant, la cour met un point final à une affaire qui aura mobilisé le conseil d'administration de l'Arps pendant près de vingt ans. C'est en 1993 que l'association a obtenu du tribunal administratif de Paris l'annulation du permis de construire accordé en 1987, décision confirmée en 1995 par la cour administrative. En 2000, elle faisait à nouveau annuler par la même juridiction un second permis délivré en 1997. La demande faite en 2001 auprès du tribunal de grande instance de Nanterre devait donner une autre dimension aux débats. Portant à l'origine sur la démolition d'une maison de trois logements et d'un escalier empiétant sur la zone non constructible des 5 m à partir de la rue, ceux-ci ont rapidement débordé sur les notions d'habitation individuelle ou d'habitation collective, cette dernière étant formellement interdite par le Cahier des Charges.

Dans les faits, les magistrats de Versailles ont ordonné la mise en conformité de l'escalier sous astreinte de 100 € par jour de retard dans un délai de six mois. Ils ont parallèlement donné acte à l'Association de ce qu'elle renonçait à demander la démolition de l'immeuble. Mais aussi, et surtout, ils ont dit que «l'immeuble sis 19, rue Paul-Couderc, à Sceaux, a été construit en violation des dispositions de l'article 17 du Cahier des Charges du lotissement du Parc de Sceaux». La confirmation de ce principe, obtenue par M^e Jacqueline Bénichou, est évidemment essentielle. Elle vient conforter la

guerre permanente de l'Arps contre les atteintes aux intérêts des Riverains ; elle vient aussi à point nommé, alors qu'un promoteur tente actuellement de réaliser une opération similaire rue Jean-Racine, au numéro... 19 : un chiffre qui ne porte décidément pas chance aux contrevenants !

Le conseil d'administration

CAHIER DES CHARGES UN ARTICLE 17 TRÈS CLAIR

«Il est interdit aux acquéreurs et à leurs ayants droit de morceler les lots tels qu'ils seront définis à l'acte de vente sous quelque forme et pour quelque clause que ce soit. En conséquence, il ne pourra être construit sur chaque lot qu'un bâtiment d'habitation individuel, de manière à éviter tous morcellements ultérieurs de la propriété.»



Le permis de construire du 19, rue Jean-Racine, est attaqué devant le tribunal administratif

RUE JEAN-RACINE : TOUT LE MONDE EST PRÉVENU !

Ici, au 19, rue Jean-Racine, trois appartements sont mis en vente ! Malheureusement pour les acquéreurs éventuels des logements bricolés dans cette maison, une procédure a été lancée contre la ville de Sceaux visant à faire annuler le permis de construire délivré le 22 novembre dernier. La réalisation d'un immeuble collectif vient en contravention flagrante avec l'article 17 du Cahier des charges de notre Lotissement qui indique avec précision qu'il ne «pourra être construit sur chaque lot qu'un bâtiment d'habitation individuel». La cour d'appel de Versailles vient d'ailleurs de confirmer cette disposition dans un arrêt rendu le 20 février (lire ci-dessus). Pour que les choses soient claires, le conseil d'administration a d'ailleurs tenu à prévenir par écrit les opérateurs immobiliers travaillant dans le secteur et les communes limitrophes, agents et notaires compris. Il leur demande de bien vouloir prévenir les acheteurs potentiels de la procédure en cours et des risques qu'ils prennent en se rendant propriétaires de ces appartements. A bon entendre, salut !

FINALE DU TOUR DE FRANCE 2006 PARC DE SCEAUX/CHAMPS-ÉLYSÉES

Afin de nous présenter en avant-première cet évènement sportif, Roger Vidal a interrogé, pour «Le Riverain du Parc», la société organisatrice du Tour de France : Amaury Sport Organisation (Aso) ainsi que la direction des sports du conseil général des Hauts-de-Seine, partie prenante pour la dernière étape.

Le parcours du quatre vingt-treizième Tour de France a été dévoilé fin octobre 2005 par l'organisateur, Aso, filiale de «L'Equipe». Cette nouvelle «Grande Boucle», épreuve sportive la plus populaire du pays, présente trois caractéristiques principales :

- Ce sera le premier Tour sans Lance Armstrong, après sept succès consécutifs du coureur américain, il sera donc très ouvert.
- Le parcours s'effectuera en sens contraire des aiguilles d'une montre, franchissant les Pyrénées puis les Alpes.
- La dernière étape partira du Parc de Sceaux pour l'apothéose des Champs-Élysées.

Premier Tour sans Armstrong

Lance Armstrong a exercé pendant sept ans une domination sans partage sur le Tour, ses adversaires luttant seulement pour les places d'honneur. Son absence va permettre une course très disputée dont l'issue est incertaine. Les vainqueurs possibles sont nombreux. Citons, entre autres l'Italien Basso, second l'an dernier, l'Allemand Ullrich déjà vainqueur et

principal rival d'Armstrong ces dernières années, le kazakh Vinokourov et, peut-être, on peut toujours rêver, le Français Moreau. On en saura sans doute beaucoup plus au départ du Parc de Sceaux sur l'homme en jaune.

Du 2 au 23 juillet

En sens contraire de celui de 2005, soit en sens inverse des aiguilles d'une montre, il comportera un prologue et vingt étapes. Après le prologue de Strasbourg, il traversera le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas avant de revenir en France vers la Normandie et la Bretagne. Il comprendra cinq étapes de montagne dont deux dans les Pyrénées avec la fameuse trilogie Tourmalet, Aspin, Peyresourde, et trois dans les Alpes avec l'ascension des mythiques cols de l'Isoard, du Galibier et la montée à L'Alpe-d'Huez. Trois étapes contre la montre, dont une l'avant-dernier jour entre Le Creusot et Montceau-les-Mines, complèteront les difficultés sélectives d'une épreuve de 3 639 km, au demeurant équilibrée entre plaine et montagne.

Le Tour de France



Le tracé de la dernière étape du Tour entre le Parc de Sceaux et les Champs-Élysées : les Scènes aux premières loges !

Dimanche 23 : départ du Parc

C'est pour nous la grande originalité de ce Tour de France, la dernière étape sera courue entre le Parc de Sceaux et les Champs-Élysées. On sait que cette étape constitue, depuis plusieurs années, l'apothéose du Tour, une sorte de marche triomphale pour les rescapés et pour le vainqueur, avec une victoire très recherchée sur la plus belle avenue du monde. Il y a peu de chance, par contre, que le suspense de la victoire finale se dénoue dans cette ultime confrontation. Ce fut le cas en 1947, lors de la reprise du Tour après la Seconde Guerre mondiale, lorsque le petit Breton Robic arracha le maillot jaune à Brambilla dans la côte du Cœur Volant. Cela se produisit aussi en 1989 lorsque le contre la montre terminal vit l'Américain Lemond déposséder Fignon de la belle tunique d'or pour 8 petites secondes gla-

nées sur les pavés parisiens. Le tracé dans les Hauts-de-Seine, avant la grande arrivée à Paris, n'a pas encore été finalisé.

On sait seulement que le mont Valérien constituera le dernier col attribuant des points pour le maillot à pois. La caravane du Tour élira domicile dans le Parc de Sceaux, côté Antony. De Montceau-les-Mines, les coureurs prendront le train, pour se rendre au départ, au matin du dimanche 23 juillet. Quel beau spectacle en perspective pour les amateurs franciliens de la petite reine ! Et nous, les riverains du Parc, nous serons aux premières loges.

Roger Vidal

Pour en savoir plus : www.letour.fr



L'œuvre de Mallet-Stevens, avenue Le-Nôtre : la plus petite, mais la plus séduisante (Photo R.Couaillac).

IL ETAIT UNE FOIS UN LOTISSEMENT... (suite)

Le 19 mars 1930 M^{es} Gustave Brezin et Robert Bonnel, notaires du département de la Seine établirent l'acte notarié qui serait remis à chaque acheteur des parcelles du lotissement. Cet acte comprenait d'une part, l'origine de propriété - qui était celle du château du Domaine de Sceaux -, d'autre part le Cahier des Charges qui avait été approuvé par le Conseil Général de la Seine le 29 décembre 1928.

Ce lotissement qui bénéficiait de toutes les garanties de sérieux qu'offrait le Département, attira des familles nombreuses désireuses d'être proches du très réputé lycée Lakanal. En effet, il n'était pas rare à cette époque de compter 4 ou 5 enfants voire plus, par famille. De ce fait, les villas se devaient d'être grandes. Chacun faisait appel à un architecte de son choix, lequel se conformait au Cahier des Charges qui spécifiait que les villas étaient uniquement destinées à l'habitation bourgeoise et individuelle. Seule une mince bande de terrain était réservée le long de la route de Paris à Orléans (actuelle Nationale 20) aux maisons «de rapport».

Dès l'origine, on nota une variété de styles, bien que le genre normand avec toit en petites tuiles et colombage dominât. L'une des premières villas, et qui reste à ce jour la plus grande du lotissement, fut construite avenue Le-Nôtre par un entrepreneur du bâtiment qui mit un soin particulier à recréer ce style. On citait à l'époque la beauté et la qualité des matériaux choisis.

architectes parisiens : Pol Abraham, Henry Bertrand Arnoux, Bruno Elkouken, Robert Mallet-Stevens, Auguste Perret, Pierre Prunet. Ces noms marquèrent la période 1920 - 1940. Celle-ci vit naître des conceptions qui révolutionnèrent l'architecture. S'éloignant des décors en arabesque de «l'art nouveau» de la fin du XIX^e, les architectes Wagner et Hoffman en Autriche, Gropius en Allemagne, Scott en Grande Bretagne, Mackintosh en Ecosse, dessinèrent des formes géométriques simples, épurées, des toitures-terrasses aux décrochements successifs, des fenêtres pour la première fois horizontales. On fit entrer la lumière. Ce fut la théorie de la ligne droite, de l'arête vive. On parla d'architecture rationaliste et constructive. L'ossature métallique ou en béton permit toutes les audaces.

En France, bien qu'Auguste Perret ait utilisé dès 1920 le béton, cette nouvelle architecture ne prit de l'extension qu'après la Première Guerre mondiale. Les années vingt virent alors le succès de ces formes cubistes et dépouillées. L'art en fut bouleversé. Peintres, sculpteurs, artisans d'art, présentèrent à l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs et Industriels de 1925 des œuvres stylisées, fort appréciées de nos jours. L'Art Déco naissait qui allait se démocratiser avec l'Exposition Coloniale de 1931 et l'Exposition des Arts Techniques de 1937. Paris était alors la capitale européenne de cette architecture moderne d'autant qu'en 1933, la célèbre école du Bauhaus en Allemagne fut fermée par ordre d'Hitler, imposant aux artistes de s'exiler. Si les œuvres de la période Arts Déco sont, de nos jours, appréciées de quelques collectionneurs et amateurs d'art, l'architecture demeure la partie la plus connue car elle est partout visible. En 1921, Paul Valéry dont des

phrases sont gravées au fronton du Trocadéro, écrivait dans «Eupalios ou l'architecte» : «De tous les arts, l'architecture est l'art majeur» . Or, nous avons, dans notre lotissement, le privilège exceptionnel d'avoir plusieurs villas construites par ces grands architectes de la période Arts Déco. Etant donné l'importante exposition qui a eu lieu l'an dernier au Centre Pompidou en hommage à Robert Mallet-Stevens, nous parlerons en premier de la villa construite par cet architecte au 5, avenue Le-Nôtre en 1932. Reposant sur pilotis, elle se caractérise par des baies qui courent le long de la façade. Un escalier extérieur permet d'accéder du premier étage à la terrasse. Des auvents sur la rue, des fenêtres rondes à l'arrière apportent des éléments qui adoucissent la rigueur de la construction. Récemment remise en état, elle attire les regards de ceux qui aiment cette période.

Qui était Robert Mallet-Stevens ?

Né le 24 mars 1886 à Paris, mort le 8 février 1945, Robert Mallet-Stevens fut influencé par les précurseurs de cette nouvelle architecture, celle de Wagner et de Hoffmann à Vienne, avant de créer son propre style, plus incisif. Certaines villas furent de véritables palais Arts Déco telles la villa du Comte de Noailles, à Yères, ou celle de l'industriel Cavroix, à Croix. Robert Mallet-Stevens ne fut pas seulement un architecte de renom mais également un grand décorateur, créant un mobilier d'avant-garde tout en faisant appel aux meilleurs artisans et artistes de l'époque. En 1920, celui-ci avait d'ailleurs fondé l'Union des Artistes Modernes. Sa célébrité était telle qu'une rue du XVI^e arrondissement à Paris, dans laquelle il avait édifié cinq hôtels particuliers, fut inaugurée à son nom. Il créa des décors de films, décora des paquebots. Très en vogue, il participa à tous les grands concours et expositions et à la veille de la Seconde Guerre mondiale réalisa plusieurs pavillons pour la dernière exposition internationale des Arts Déco en 1937 dont celui de «l'électricité et de la lumière» et celui du «café du Brésil» en verre et en acier chromé. Réfugié en Provence, il revint à Paris pour y mourir en 1945, laissant une œuvre d'esthète, celle d'un architecte raffiné pour qui l'art de vivre était l'essentiel. La villa de l'avenue Le-Nôtre est la plus petite de celles conçues par Robert Mallet-Stevens. Mais elle est peut-être la plus séduisante car elle reproduit dans ses élégantes proportions toutes les caractéristiques qui étaient chères à ce maître des Arts Déco des années 30.

Paulette Raier

DES PETITS ET DES GRANDS

Certains, jolis, petits, viennent d'être plantés, d'autres sont grands, vieux, malades et dangereux. Ici ce sont des tilleuls dorés, là des marronniers que M^{me} Odile Fourcade, vice-présidente au conseil général, pour l'environnement et la qualité de la vie-circulation douce, avait promis de remplacer au plus vite. Les arrachages et les plantations superbes ont été faites avenue Le Nôtre, elles ont passé la frontière Sceaux-Antony et se sont arrêtées au commencement de l'avenue Le Brun. Dommage ! Les habitants et les visiteurs du Parc attendent avec impatience que l'administration tienne parole et que la perspective végétale se termine.



Vive les tilleuls ! A bas les marronniers !

Le Riverain du Parc de Sceaux, trimestriel édité par l'Association des Riverains du Parc de Sceaux (Arps), 45, avenue Lulli, à Sceaux (Hauts-de-Seine). Ont participé à ce numéro : Paulette Raier, Alain Boutigny, Robert Couaillac, Francis Herbain et Roger Vidal. Imprimé par Crisido, à Pantin. Directeur de la publication : Nicole Dutheil. Maquette : Jean-Baptiste Brunel.